

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES

DIRECTION DE LA DETTE
ET DE L'INVESTISSEMENT

CELLULE D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE
DES PROJETS/PROGRAMMES (CAP)

N° 010255 MEF/DGF/DDI/CAP

Dakar, le 13 DEC 2011

LE MINISTRE D'ÉTAT

//-) Mesdames, Messieurs les Ministres d'Etat ;
Mesdames, Messieurs les Ministres
Dakar

Objet : Invitation à l'Atelier régional sur la modalité « Exécution Nationale » (NEX)

Du 16 au 18 janvier 2012 à l'hôtel « Les Almadies », sera organisé à Dakar, sous l'égide de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes de mon département, un atelier régional sur le thème : **Expériences du NEX : Leçons Apprises et Perspectives.**

Cette rencontre qui regroupera plus de douze pays africains avec la participation du Siège du PNUD (New York) a pour but : (i) avoir une compréhension commune des enjeux et exigences de la modalité « Exécution Nationale » par rapport aux principes de la Déclaration de Paris, et (ii) partager les expériences en la matière en vue d'en capitaliser les meilleures pratiques.

Dans cette perspective, je vous serais reconnaissant des dispositions que vous ferez prendre pour rehausser de votre présence, la cérémonie d'ouverture que je présiderai personnellement et inviter les directions et services d'ancrage des différents projets et programmes de vos départements respectifs à prendre part à cette rencontre.





MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES FINANCES
DIRECTION DE LA DETTE ET DE L'INVESTISSEMENT
CELLULE D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET PROGRAMMES
(CAP)

TERMES DE REFERENCE
DE L'ATELIER REGIONAL D'ECHANGES
SUR LA MODALITE « EXECUTION NATIONALE - NEX - »
Thème : Expériences du NEX : Leçons Apprises et Perspectives.

Décembre 2011

I. Eléments de justification et Contexte

L'adoption de la Déclaration de Paris, en Mars 2005, vient confirmer la volonté politique de la Communauté Internationale d'accompagner les Pays en Développement dans le respect des priorités et procédures nationales.

Elle vient également conforter la vision des institutions du Système des Nations Unies qui, déjà, le 02 juillet 1976, par décision N°76/57, lançaient la notion d'«Exécution Nationale» à travers le concept «Exécution par un Gouvernement».

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui en est l'inspirateur a expérimenté cette modalité au Sénégal, en 1992, avec les Programmes -Cadres IB, II et III avant de financer un projet d'«Appui au Renforcement des Capacités pour la Promotion de l'Exécution Nationale» au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances, plus précisément à la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI).

La volonté commune au Gouvernement et aux institutions du Système des Nations Unies, en particulier le PNUD et l'UNFPA, de promouvoir l'Exécution Nationale a conduit, en Août 2006, à la création de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des projets et programmes (CAP) afin d'améliorer quantitativement et qualitativement l'absorption des crédits sur ressources extérieures.

Depuis cette date, la CAP a mis en place un ensemble d'outils et de procédures pour donner corps à cette approche de mise en œuvre des projets et programmes qu'il convient de partager avec les pays africains pratiquant la modalité NEX..

Ce besoin de partage a été également ressenti à l'occasion des nombreuses visites effectuées par différentes missions de la CAP dans un certain nombre de pays africains (Bénin, Gabon, Gambie, Burkina Faso, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger et République Démocratique du Congo). Les situations et contextes d'application de la modalité « Exécution Nationale », la compréhension de cette modalité ainsi que le niveau d'avancement et donc d'expérience tant avec les agences du SNU (PNUD et UNFPA) qu'avec les parties nationales responsables sont divers et assez variés.

L'idée d'organiser une rencontre d'échanges sur la modalité « Exécution Nationale » a reçu l'approbation du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal en ayant été saisi à cet effet. La rencontre portera sur le thème « Expériences du Sénégal : Leçons Apprises et Perspectives ».

II. Objectifs poursuivis

L'objectif poursuivi est double : (i) avoir une compréhension commune des exigences de la modalité « Exécution Nationale » par rapport aux principes de la Déclaration de Paris, et (ii) partager les expériences en la matière en vue d'en capitaliser les meilleures pratiques.



- ☞ présenter la modalité « Exécution Nationale » à travers la philosophie qui a sous-tendu son adoption ;
- ☞ apprécier l'application de la modalité « Exécution Nationale » par rapport aux principes de la Déclaration de Paris de Mars 2005 ;
- ☞ partager un cas d'expériences de la modalité « Exécution Nationale » par rapport, notamment, aux procédures opérationnelles de mise à disposition des fonds, au suivi-évaluation-contrôle dans une perspective de Gestion Axée sur les résultats (GAR), au processus de coordination des audits annuels, etc.
- ☞ examiner les possibilités de créer un espace formel de partage et d'échanges à travers un réseau des praticiens de la modalité « Exécution Nationale »

III. Résultats attendus

La rencontre d'échanges sur la modalité « Exécution Nationale » à une échelle régionale, devra permettre l'atteinte des résultats ci-après :

- ☞ une compréhension commune de la modalité « Exécution Nationale », ses enjeux et exigences par rapport aux principes de la Déclaration de Paris,;
- ☞ un partage d'expériences de la modalité « Exécution Nationale » dans des contextes variés relativement aux procédures opérationnelles de mise à disposition des fonds, au suivi-évaluation-contrôle dans une perspective de Gestion Axée sur les résultats (GAR), au processus de coordination des audits annuels et
- ☞ un plan d'actions ou feuille de route adopté (e) dans le sens de la capitalisation des meilleures pratiques assorti (e) d'un mécanisme de suivi approprié.

IV. Approches méthodologiques

- Conduite des travaux : La rencontre alternera les échanges en plénière (pour la cérémonie protocolaire d'ouverture, la présentation d'une expérience et la restitution des travaux d'atelier) et les échanges approfondis en ateliers thématiques. Chaque groupe choisira en son sein un président et un rapporteur et affinera les termes de référence du groupe. Au terme des divers échanges avec les uns et les autres, les thèmes qui ont le plus retenu l'attention sont : (i) les aspects institutionnels du NEX et Leadership National, (ii) la mise à disposition des fonds ; (iii) le suivi-évaluation-contrôle dans une perspective de gestion axée sur les résultats et (iv) la coordination des exercices annuels d'audit.

- b. Production documentaire : Chaque thème à débattre fera l'objet d'une documentation écrite dont une version électronique est remise à la CAP aux fins de partage avec les autres participants. A la fin des travaux, toutes les productions feront l'objet d'une compilation que la CAP mettra à la disposition des participants. Les contributions écrites devront parvenir à la CAP au plus tard le 15 décembre 2011. Les résultats des travaux d'ateliers feront l'objet d'un plan d'actions. La plénière validera la composition d'un comité de suivi avec la présidence assurée par le Sénégal jusqu'à la prochaine rencontre dont le pays d'accueil sera retenu avec une échéance
- c. Période et Durée des travaux : la rencontre se tiendra les 16, 17 et 18 janvier 2011 à l'hôtel les Almadies à Dakar et se déroulera ainsi qu'il suit :
(i) première journée pour l'ouverture officielle, l'introduction générale au thème de l'atelier, (ii) deuxième journée consacrée aux travaux en atelier et (iii) troisième journée pour la restitution, l'adoption de la résolution finale et la clôture des travaux.

V. Schéma organisationnel

Le Sénégal a mis en place un dispositif articulé autour de deux organes à savoir :

- a. un comité scientifique qui est chargé de veiller à la qualité des productions, l'animation des groupes thématiques et la consolidation des documents issus des travaux.
- b. un comité d'organisation chargé de la préparation matérielle de la conférence. Pour assurer un bon séjour à l'ensemble des participants, un package de services comprenant l'hébergement, le transport, la documentation et la restauration (déjeuner) est mis à la disposition des participants.
 - Transport : L'accueil des participants à l'aéroport et le transport entre l'hôtel de résidence et le lieu de tenue de la rencontre ;
 - Hébergement : Les réservations d'hôtel pour les participants qui le désirent. Toutefois, il convient de transmettre, à l'avance, la liste nominative des participants ainsi que le nombre de nuitées du séjour ; les participants devront assurer eux-mêmes le règlement de leurs factures d'hôtel.
 - Restauration : Les frais de pause-café et de déjeuner durant la rencontre. Les participants devront se prendre en charge pour les autres repas. Une liste de différents restaurants disponibles sera communiquée.
 - Documentation : L'ensemble des documents produits avant, pendant et après la rencontre sera communiqué à l'ensemble des participants. Les

principaux documents et renseignements utiles seront mis en ligne sur le site web de la CAP (www.capmef.gouv.sn).¹

- Divers: Un service d'informations et d'assistance est mis à la disposition des participants pour les besoins tels que la confirmation des vols retour, la liaison avec la Représentation Diplomatique à Dakar, le shopping, etc.

Les coûts d'hébergement et de restauration par hôtel ainsi que l'ensemble des informations utiles seront communiqués à tous les pays ayant confirmé leur participation.

VI. Modalités de participation

Les participants à la rencontre sont priés de confirmer, par écrit, à la CAP le nombre de personnes comprenant la délégation, la durée du séjour au Sénégal ainsi que l'option de se faire réserver un hôtel avec les éventuelles exigences et/ou commodités souhaitées (single, double, centre ville ou environs du lieu de l'atelier etc.).

Des frais d'inscription de cent euros (100) € par participant sont à prévoir afin de contribuer à la prise en charge les coûts transversaux de l'organisation.

¹ Le site capmef.gouv.sn connaît quelques difficultés qui seront surmontées dans les meilleurs délais

Journée I

INTRODUCTION GENERALE A LA MODALITE « SOUS EXECUTION NATIONALE

<u>MATINEE</u>	
09 h 00 - 10h 30	☞ Mot de bienvenue du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal ☞ Discours de Madame Le Représentant Résident du PNUD ☞ Discours de Monsieur Le Ministre d'Etat, Ministre des Finances du Sénégal
10 h 30 - 11h 00	Pause café
11 h 00 - 13 h 30	☞ Présentation des délégations de pays ☞ Lecture de l'agenda ☞ Genèse et évolution de la modalité « Exécution Nationale » au niveau du Système des Nations (à faire par un représentant des partenaires : PNUD) ☞ La modalité « Exécution Nationale » par rapport aux principes de la Déclaration de Paris - Cas du Sénégal - (Monsieur Bakary SIGNATE, Coordonnateur de la CAP) ☞ Echanges sur les communications
13 h 30 - 15 h 00	Pause déjeuner
<u>APRES - MIDI /TRAVAUX DE GROUPES</u>	
15 h 00 - 16 h 00	☞ ATELIER I : Aspects institutionnels du NEX et Leadership National ☞ ATELIER II : Mise à disposition des fonds ☞ ATELIER III : Suivi-Evaluation-Contrôle/GAR ☞ ATELIER IV : Coordination des audits
16 h 00 - 16 h 15	Pause café
16 h 15 - 17 h 15	☞ Suite des travaux en ateliers

TRAVAUX DE GROUPES AUTOUR DES ATELIERS THEMATIQUES

MATINEE

9 h 00 - 10h 30	☞ ATELIER I : Aspects institutionnels du NEX et Leadership National ☞ ATELIER II : Mise à disposition des fonds ☞ ATELIER III : Suivi-Evaluation-Contrôle/GAR ☞ ATELIER IV : Coordination des audits
10 h 30 - 11h 00	Pause café
11 h00 - 13 h 30	☞ ATELIER I : Aspects institutionnels du NEX et Leadership National ☞ ATELIER II : Mise à disposition des fonds ☞ ATELIER III : Suivi-Evaluation-Contrôle/GAR ☞ ATELIER IV : Coordination des audits
13 h 30 - 15 h 00	Pause déjeuner
<u>APRES - MIDI</u>	
15 h 00 - 16 h 00	☞ Restitution des travaux de groupes : ATELIER I et II
16 h 00 - 16 h 15	Pause café
16 h 15 - 17 h 15	☞ Restitution des travaux de groupes : ATELIER I et II (suite)